

Dans le précédent numéro de *Diasporiques*, Didier Fassin analysait les causes de la fréquence du suicide en prison. Bertrand Kaczmarek nous parle ici de la façon dont on vit dans ce lieu, longtemps caractérisé par son emprise totale sur la personne des détenus et devenu, par un excès inverse du balancier historique, un non-lieu, un « simple » espace de rétention, hors-société en quelque sorte. Et il plaide en faveur de l'instauration d'une authentique « culture pénitentiaire », fondée en particulier sur le développement des échanges de paroles entre les détenus et ceux qui ont la responsabilité de les gérer.

# Nos prisons sont-elles républicaines ?

**Bertrand Kaczmarek**

« Les Noirs et les Arabes remplissent les prisons ». Ce constat, naguère dressé par le rappeur Kery James<sup>1</sup> et que peut partager quiconque franchit la porte d'un établissement pénitentiaire français, n'est pas le fait de l'administration pénitentiaire. Située au bout de la chaîne pénale, la prison ne fait que rendre manifeste la surreprésentation de certaines catégories de la population aux stades de l'arrestation et de la condamnation. Ainsi que l'ont montré plusieurs travaux<sup>2</sup>, il y a là notamment le résultat des orientations de la politique pénale, au sens où il est nécessaire d'opérer un choix entre les différentes infractions pour déterminer lesquelles seront prioritairement punies par l'emprisonnement. D'autres dimensions sont également à prendre en compte par l'analyse des relations entre origines, pauvreté et délinquance, ou entre histoire

et hostilité. Les couleurs des peaux sous écrou sont ainsi des indices des pratiques politiques, policières et judiciaires mais certainement pas pénitentiaires.

## UNE ABSENCE DE RACISME INSTITUTIONNEL

Se contenter de s'interroger sur la prison dans les termes classiques du racisme conduirait à voiler les difficultés : l'institution pénitentiaire n'est pas structurellement discriminatoire, ce qui signifie que les propos ou actes racistes occasionnellement constatés ressortent principalement d'agissements individuels. À la différence de certaines brigades anti-criminalité, on trouverait difficilement, au sein des prisons, des traces d'une culture professionnelle raciste<sup>3</sup>. Cette vertu pénitentiaire s'explique de diverses manières.

**Bertrand Kaczmarek**, ancien directeur adjoint d'établissement pénitentiaire, est professeur agrégé de philosophie.

<sup>1</sup> *Le retour du rap français*, 2009.

<sup>2</sup> Voir notamment Didier Fassin, *L'ombre du monde*, Seuil, 2015.

<sup>3</sup> « Les policiers (...) expriment ouvertement entre eux des opinions ouvertement racistes et xénophobes (...). Les surveillants (...) évoquent rarement les questions d'origine ou de couleur dans les conversations. » Fassin, *ibid.*, p.290.

D'abord le rapport de force en détention est tel qu'il ne serait pas possible d'afficher du racisme sans se mettre en danger. Les détenus ont pour eux leur nombre. Non armés, les personnels sont en infériorité numérique constante sur les coursives. Selon un vieil adage carcéral, « la prison tient tant que les détenus le veulent ». Autrement dit, la vie commune qu'impose la détention serait beaucoup plus violente sans un minimum de reconnaissance mutuelle et d'impartialité : la difficulté partagée au quotidien est ainsi de nature à dissiper l'illusion raciste en faisant éclater les généralités simplistes. Un deuxième facteur tient à la part importante de personnes de couleur parmi les agents pénitentiaires, ainsi que l'atteste par exemple le nombre de candidats issus d'outre-mer réussissant chaque année le concours de surveillants<sup>4</sup>. Enfin, et cet élément est capital, l'institution a, depuis deux décennies, lié sa respectabilité à un plus grand respect des droits des personnes détenues<sup>5</sup>. Toutes ces raisons viennent préserver les prisons françaises d'un racisme structurel, au sens où aucune origine ou couleur de peau n'y est privilégiée au détriment d'une autre.

## LE CONTENU INDIGENT DE LA PEINE D'EMPRISONNEMENT

La prison semble trop ignorer les détenus pour pouvoir les discriminer. L'absence de ségrégation ne suffit pas à rendre une prison républicaine, ce qui supposerait notamment que la pénalité soit reconnue comme un acte pleinement politique, adressé à des citoyens pour les rendre davantage citoyens. Or plusieurs critères

sont possibles pour évaluer cette dimension publique et politique au sein de l'univers carcéral. C'est celui de l'activité symbolique qui sera retenu ici afin d'établir d'une part le déficit symbolique de l'emprisonnement contemporain, et d'autre part de mettre en lumière ses effets sur les personnes détenues. En effet le symbolique, s'il se caractérise notamment par le fait qu'il excède l'utilitaire, se décèle aussi par son efficacité : il rend ceux qui y ont part capables de s'interpréter, de dire, d'agir et d'être responsables, selon la typologie proposée par Paul Ricoeur<sup>7</sup>. Il y a là un critère efficace pour ne pas s'illusionner sur la prétendue reconnaissance qu'on dispense : qui ne rend pas autrui « capable » ne le reconnaît pas authentiquement, quels que soient les droits dont il puisse être titulaire.

L'institution pénitentiaire apparaît comme l'une des formes les plus avancées de l'effort de neutralité consenti par la puissance publique. Accablée par les condamnations qui ont dénoncé son projet moralisateur destiné à produire une main d'œuvre docile et disciplinée, elle cherche à retrouver son honneur en se gardant d'exercer la moindre influence sur les détenus. Selon la formule désormais consacrée, l'objectif est de faire en sorte que « la prison soit uniquement la privation de liberté ». La détention doit être une pure négativité, c'est-à-dire que punir ne doit signifier rien d'autre que neutraliser. Cette réduction de la détention à la rétention s'accompagne sans difficulté d'un respect grandissant des droits des détenus. Les sermons et la censure qui découpait dans les journaux les photos de femmes par trop

<sup>4</sup> Depuis 2016, environ 30% des lauréats sont issus de la Mission Outre-Mer. Source : [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr).

<sup>5</sup> Cette évolution ne va pas sans mal, ainsi que l'a montré la résistance opposée à la suppression des fouilles à nu systématiques, cependant le sens du mouvement général est indiscutable. La part la plus honteuse de la situation carcérale – la surpopulation – n'incombe en rien à l'administration qui aspire au contraire à une diminution des effectifs.

<sup>6</sup> *Parcours de la reconnaissance*, Stock, 2004.

dénudées ont cédé la place à la mise à disposition de films pornographiques, et le travail obligatoire a disparu au profit de la possibilité de passer des mois alité en cellule à regarder la télévision ou à jouer à la console. Toutes les restrictions non immédiatement justifiées par l'impératif sécuritaire doivent être abandonnées en tant que vestiges paternalistes pour aboutir à un système contractuel. Des activités doivent autant que possible être proposées<sup>7</sup> aux détenus qui ont tout loisir de refuser d'« optimiser » le temps passé en détention. Par ce contrat pénitentiaire, déclinaison du contrat social, l'institution est ainsi assurée de ne jamais outrepasser son droit ni verser dans l'emprise. Le principe est remarquablement séduisant mais sa traduction pratique plus inquiétante.

## UN IMPÉRATIF ABSOLU D'AFFILIATION

Le placement en détention se traduit en réalité par la dotation d'une collectivité tout à fait particulière au sein de laquelle il est impossible de vivre en confiance. L'existence carcérale consiste en un jeu de masques permanent, où l'impératif d'affiliation est particulièrement puissant parce que celui qui est isolé est en danger. Se donne à voir alors la guerre de tous contre tous imaginée par Hobbes. Mais le Léviathan pénitentiaire, parce qu'il doit composer avec les droits de chacun, ne peut que se contenter d'empêcher un déferlement de violences par trop éclatantes. Or vivre en-deçà de ce seuil signifie malgré tout être exposé quotidiennement aux insultes, aux menaces, voire à des violences physiques sporadiques. C'est ainsi

© OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS SECTEUR FRANÇAIS - 2016



par exemple que la surveillance des cours de promenade est uniquement périphérique : une intervention des agents ne sera possible qu'en cas de violence manifeste et après plusieurs minutes<sup>8</sup>. S'il est peu probable, même pour qui ne bénéficie pas d'une protection d'un groupe particulier, de mourir dans une rixe en prison, il est pratiquement certain qu'il n'échappera pas aux pressions, vexations et rackets. Ainsi ce qui se vit dans le creux du droit toujours en quête de davantage de neutralité et d'égalité est une positivité épaisse, faite en grande partie de peur, d'insignifiance et de passivité. C'est donc à cela que sont condamnées des dizaines de milliers de personnes chaque année. Ce n'est pas proprement intentionnel, mais ce n'est pas non plus accidentel. C'est ce qu'il advient nécessairement lorsqu'on place ensemble des personnes qui ne se sont pas choisies et qu'on adopte à leur égard une posture de simple prestataire de

### Une comparaison édifiante entre la France et la Suède

<sup>7</sup> Si la loi pénitentiaire du 24 Novembre 2009 prévoit (art.27) que « toute personne condamnée est tenue d'exercer au moins l'une des activités qui lui est proposée par le chef d'établissement et le directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation », sa mise en œuvre est particulièrement difficile, en raison notamment du manque d'activités disponibles.

<sup>8</sup> Ainsi Ramses Aly El-Sayed est mort en 2017 à l'âge de 20 ans dans la cour de promenade des Baumettes, après avoir été lynché par 5 autres détenus pendant 80 secondes.

services matériels et juridiques, en veillant au strict respect de l'impartialité formelle. Autrement dit : lorsqu'on considère que le seul lien qui rassemble est contractuel.

De cette conception du lien social et donc du sens de la peine découle en effet une éthique minimaliste<sup>9</sup> qui considère que le sujet n'est capable de mal qu'envers autrui. L'objectif est de le dissuader de menacer les autres, mais il ne saurait être question de le protéger contre lui-même, puisque son consentement est sacré, c'est-à-dire qu'il est présumé incapable de se nuire. S'abrutir des mois durant en consommant exclusivement de la télé-réalité et de la pornographie ne saurait poser de problème particulier étant donné qu'il s'agit du libre choix de l'individu, pas plus que de consommer frénétiquement des vêtements de marque aux prix exorbitants achetés grâce aux mandats envoyés péniblement par la famille. L'institution et ses personnels n'ont aucun avis à exprimer en la matière : cela ne les regarde pas, et il ne saurait être question d'interroger un lien entre la récidive et certains modes de vie aussi médiocres que licites.

## LE « NON-LIEU » CARCÉRAL

Ainsi tout est organisé de manière à constituer la prison en un *non-lieu* abstrait et neutre. Ce terme est à entendre premièrement dans le sens d'un *espace* intégralement dédié à sa fonction. On veut dire par là que c'est l'utilité qui préside à l'édification de la prison, et qui en même temps l'épuise. On y pourvoit au nécessaire, sans reste. L'utilité poursuivie dans les prisons contemporaines est cependant

d'un genre particulier. Elle ne vise pas à transformer le condamné, ou à tirer profit de son travail. Ceci, aux yeux de la rationalité néolibérale<sup>10</sup>, constituerait un abus. L'utilité de la prison se réduit à la rétention des menaçants, c'est-à-dire à la seule neutralisation du danger pour protéger la société tout en veillant à ne leur infliger aucune souffrance que ne justifie pas la sécurité. Deuxièmement, le non-lieu est occupé par des individus seuls et similaires, ou plutôt les constitue comme tels : la peur qui gouverne la détention interdit la manifestation d'une subjectivité singulière en commandant une affiliation qui assure de survivre tout en empêchant d'évoluer, parce que se démarquer par une parole ou une réflexion personnelle signifie s'exposer et être menacé. C'est cet alliage de *solitude* et de *similitude* qui fait le ciment du collectif carcéral. Enfin le troisième caractère du non-lieu renvoie à l'absence de sentiment d'appartenance et donc à son impuissance à conférer une identité à ses occupants. Sans doute n'y a-t-il là aucune spécificité de l'époque contemporaine, et ceci ne signifie évidemment pas que l'incarcération ne marque pas profondément l'individu, mais cette situation d'exil involontaire empêche les détenus d'*habiter* la prison au sens plein du terme. Ils y logent, s'y nourrissent, et on peut ainsi dire qu'ils y subsistent, mais ils n'y *habitent* pas. En résulte une absence d'investissement et une destructivité partout constatées. Le matériel est dégradé, les lieux sont enlaidis, sans qu'un quelconque intérêt matériel en soit retiré. Ainsi des repas servis par l'administration et jetés en partie par les fenêtres, attirant les rats et provoquant des odeurs

<sup>9</sup> Selon l'expression de Ruwen Ogien. Voir notamment *Mon dîner chez les cannibales*, Grasset, 2016.

<sup>10</sup> Voir Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France (1978-1979), EHESS, Gallimard, Seuil, 2004.

pestilentielles nuisant avant tout aux détenus eux-mêmes.

Autrement dit : le non-lieu carcéral n'est pas un lieu politique mais un espace administratif et juridique dédié à l'articulation des intérêts individuels ; prétendant laisser indemne celui qui s'y trouve, il affaiblit en réalité son rapport à soi et aux autres, parce que cet espace n'a littéralement rien à dire à ceux qu'il contient qui les rendrait capables de s'interpréter, de parler, d'agir ou de répondre d'eux-mêmes. À l'exception de l'activité éducative pratiquée par une minorité de personnes détenues, le souci de ces aptitudes ne trouve une place résiduelle qu'à l'intérieur des bureaux des travailleurs sociaux, des psychologues et des aumôniers – ultimes bastions où s'est retirée la possibilité de parler – autrement dit dans une perspective privée : aucune dimension publique ou commune n'est réellement convocable, et tout se joue au mieux dans une sorte de transfert avec l'interlocuteur : la République – son histoire, sa manière de vivre ensemble y compris dans le désaccord, son génie artistique, ses réussites et ses représentants – ne fait que des apparitions furtives, à la manière d'une passagère clandestine.

Si le symbolique est ce qui tient les hommes ensemble au-delà de l'intérêt, l'atomisation qu'organise la détention, et que ne diminue en rien, bien au contraire, la surpopulation, atteste de son absence radicale. Cette vacuité faite de crainte et d'indifférence paraissait jusqu'ici inévitable, étant comprise comme le prix à payer d'une retenue de l'institution, et plus positivement comme la manifestation du respect de la liberté des citoyens emprisonnés. La situation



était d'autant plus difficilement critiquable que si les interdictions liberticides sont aisément repérables, la souffrance produite par cette abstention de la puissance publique s'avère très difficilement objectivable : d'une part, reconnaître que la peur est l'affect qui domine la détention signifierait pour les détenus jeter bas le masque et s'avouer vulnérables ; et d'autre part les effets délétères de l'enfouissement dans une médiocrité culturelle et relationnelle prennent forme de manque et d'absence, modalités aussi invisibles que réelles.

### **DONNER À LA PEINE SA PLEINE DIMENSION POLITIQUE**

Longtemps la prison s'est vu reprocher d'être une institution totale, mettant la main sur ce qui aurait dû lui échapper, qu'il s'agisse du corps ou de l'esprit des personnes détenues. Lentement au départ, et de plus en plus vivement, l'institution s'est décidée à se tenir à distance des hommes et des femmes qu'elle enferme. Mais plus l'institution se



<sup>11</sup> Sur la carence politique de la prison contemporaine, voir : Chauvenet Antoinette, « Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et Société*, 2006/3 (Vol. 30), p. 373-388. DOI : 10.3917/ds.303.0373. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2006-3-page-373.htm>

<sup>12</sup> De ces auteurs, on consultera notamment avec profit les ouvrages suivants : Antoinette Chauvenet, Corinne Rostaing, Françoise Orlic : *La violence carcérale en question*. PUF, 2008. Didier Fassin, *L'ombre du monde*. Seuil, 2017. Farhad Khosrokhavar, *Prisons de France*, Laffont, 2016. L'article proposé ici repose principalement sur des observations menées dans les quartiers hommes. Pour une analyse plus spécifique de ce qui est vécu dans les quartiers femmes, voir notamment : Corinne Rostaing : *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons pour femmes*. PUF, 1997.

retire, plus le besoin s'exprime de sa présence idéologique et opérationnelle sous des formes renouvelées. Il n'est pas plus question d'un retour en arrière que d'une fuite en avant. L'enjeu est d'identifier ce que les hommes attendent positivement de la peine et d'évaluer comment la République peut participer à offrir cette reconnaissance en instituant une authentique *culture pénitentiaire*.

Il s'agit en fait de proposer une affiliation spécifique et temporaire à l'espace pénitentiaire, qui ne se paie pas de mots. La question du sens de la peine peut en effet se formuler ainsi : à qui ou à quoi appartenir lorsqu'on purge une peine de prison ? Répondre que l'individu ne doit appartenir qu'à lui-même nous paraît nier la nature profonde de la pénalité et de la citoyenneté. *Appartenir* ne signifie pas nécessairement « être la chose de », mais dit l'existence de liens indispensables pour que la peine soit humaine, c'est-à-dire pour qu'elle s'applique à des personnes réelles et non à des monades abstraites. Il est ainsi différent de parler de « sa voiture »

ou de « son élève », puisque dans le deuxième cas s'énonce un lien qui institue une responsabilité. Celle-ci s'atteste de la possible réciprocité (les élèves doivent être fondés à dire : « mon professeur »). En l'état, il paraît tout à fait illégitime de parler de « prisonniers de la République », parce qu'il n'y a ni responsabilité, ni réciprocité. Autrement dit : il n'y a pas de relation de reconnaissance, mais au mieux un rapport contractuel (« cesse d'être dangereux et je cesserai de te ramener entre ces murs »). Une affiliation réelle signifie notamment prendre soin, c'est-à-dire assurer la paix de tous ceux qui sont enfermés tout en suscitant la parole de chacun<sup>11</sup>. Ce soin ne signifie pas nécessairement une absence de souffrance, ainsi que l'évoque le terme de « peine », notamment parce qu'il implique une certaine ascèse nécessaire pour réduire les violences : celles-ci sont en effet largement liées au trafic, c'est-à-dire qu'elles dépendent de la consommation, qu'il s'agisse de stupéfiants ou de produits de marque. Mais cette affiliation dépend aussi de ceux qui assurent l'exécution de ces peines : enfermer autrui ne va pas de soi, et il est indispensable qu'un retour réflexif soit mis en place, afin que la discussion commune des pratiques confère une véritable reconnaissance aux agents comme aux personnes détenues.

S'il est exact qu'on juge une société à ses prisons, il est probable que le vide institué par la peine d'emprisonnement révèle les carences du pacte national. La prison est en effet aujourd'hui une société sans bien commun. S'y trouvent regroupés contre leur gré des individus qui ne

forment des collectifs qu'aux fins de se prémunir des agressions diverses et au prix de la manifestation de leur personnalité. Il est urgent de faire en sorte qu'elle cesse d'être à ce point étrangère à ceux qu'elle détient. Faute de quoi risquent de s'y développer des communautés alternatives, parfaitement étrangères au pacte républicain. ☺

Bertrand Kaczmarek a exercé les fonctions de directeur adjoint dans plusieurs établissements pénitentiaires. Agrégé de philosophie, il réalise un travail de thèse sous la direction d'Antoine Garapon et de Jean-Philippe Pierron. Son expérience professionnelle passée se prolonge par la rencontre actuelle d'agents pénitentiaires et de personnes détenues via divers dispositifs tels qu'une pièce de théâtre, des ateliers de philosophie et des modules de formation. C'est sur ce fond ainsi que sur sa confrontation aux travaux contemporains, tels notamment ceux d'Antoinette Chauvenet, Didier Fassin ou Farhad Khosrokhavar<sup>12</sup>, que prend appui sa recherche intitulée *Le mythe de la neutralité carcérale. Éléments pour une culture pénitentiaire*. Celle-ci vise à répondre à trois questions : d'où vient le renoncement de l'institution à vouloir éduquer les personnes qu'elle enferme ? Que produit cette apparente neutralité entendue comme refus d'influencer ? Que proposer pour sortir de cette abstention qui rend la peine absurde, sans verser dans le dressage comportementaliste ?